

Protocole de mise en place de mesures en cas de pic de pollution atmosphérique

(Décisions prises et votées par le CHSCT Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
du jeudi 27 janvier 2022)

Valeurs et informations de référence :

Le protocole de pollution est basé sur le suivi de la valeur **PM 2.5** dans l'air atmosphérique de Téhéran. Les particules fines (inférieures à 2.5 microgrammes par mètre cube) sont réputées être les plus nocives pour la santé à court et moyen terme. Leur concentration dans l'air permet de déterminer l'indice de qualité de l'air (AQI).

Nos valeurs de référence sont celles données :

- par la station Pasdaran (la plus proche de l'école) : <http://aqicn.org/city/iran/tehran/pasdaran>
- par la mairie de Téhéran : <https://air.tehran.ir/>

Phase 0 (couleur verte) : $AQI < 50$

Phase 1 (couleur jaune) : $51 < AQI < 100$

Phase 2 (couleur orange) : $101 < AQI < 150$

Phase 3 (couleur rouge) : $151 < AQI < 200$

Phase 4 (couleur violette) : $201 < AQI < 300$

Mesures :

Pendant la période de pollution atmosphérique (généralement du mois de novembre au mois de janvier) :

1. Le secrétariat consulte quotidiennement les sites dédiés des autorités iraniennes dont la mairie de Téhéran.
2. Le secrétariat informe le proviseur qui prendra la décision de fermer ou pas l'école selon les recommandations et en tenant compte de la position géographique de l'école (cartes sur les sites).
Il pourra s'agir d'une fermeture totale ou partielle par classes voire la suspension de cours et/ou de récréations à l'extérieur.
En cas de fermeture totale, le proviseur prendra également avis auprès de l'Ambassade.
3. Le secrétariat informera au plus vite par courriel les personnels et les parents (si possible au minimum la veille au soir pour le lendemain).
4. Le Proviseur décidera de la mise en place totale ou partielle des cours à distance.
5. Cas particuliers : les parents dont les enfants ont un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) médical pour problèmes médicaux sont invités à garder leurs enfants à la maison à partir de la phase 2.

Equipped des locaux :

1. L'école dispose de son propre capteur non-professionnel : il n'est donc consulté que par le chef d'établissement pour lui permettre de faire une moyenne du taux de pollution avec les informations officielles.
2. Toutes les classes et bureaux sont équipées de purificateurs d'air. Ces purificateurs sont nettoyés au moins deux fois par an : à la rentrée de septembre et aux vacances de fin d'année civile.
Ils seront utilisés durant la période critique de pollution.
L'objectif est de garantir aux élèves et aux personnels pendant plusieurs heures par jour un air à pollution réduite.

Pour le CHSCT,
Le Proviseur
Christophe Personnettaz